

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 31/01/2023
DECISION N° 20230131_B_009

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
M. Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Martine GINET
Etaient excusées représentées : Nathalie JOLIVET : pouvoir
à M. VIAL, Christine BONNEFOY : pouvoir donné à
M.GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :
Objet : Convention de participation à des charges de fonctionnement à passer avec
l'association Jeunesse et Loisirs de Pont Salomon, pour l'utilisation du bâtiment
communautaire situé rue des acacias par des services en régie

N° 20230131_B_009

Le Bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation à des charges de fonctionnement
à passer avec l'association Jeunesse et Loisirs de Pont Salomon, pour
l'utilisation du bâtiment communautaire situé rue des acacias par des
services en régie avec une participation aux frais d'entretien des locaux
ainsi qu'aux frais liés à la maintenance informatique, fourniture et livraison
du papier, consommables et charges d'exploitation à hauteur de 2000 € par
an.
- La convention est valable pour l'année 2023
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 31 janvier 2023



Le Président,

Frédéric GIRODET